

Ville ambassadrice du don d'organes



Chaque année en France, près de 1 000 personnes décèdent faute de greffons disponibles. Un chiffre alarmant alors même que la loi Caillavet de 1976 pose le principe du consentement présumé : chaque citoyen est donneur potentiel, sauf en cas de refus exprimé de son vivant. Ce principe a été réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016. Pourtant, l'écart entre le nombre de patients en attente de greffe et le nombre d'organes disponibles demeure trop important.

Face à ce constat, la Ville de Béthune réaffirme son engagement en faveur de la santé publique en rejoignant le réseau national des Villes Ambadrices du Don d'Organes (VADO). Lancée en janvier 2023 par le collectif associatif Greffes+, cette initiative rassemble aujourd'hui plus de 200 communes – grandes villes comme petits villages – convaincues que la sensibilisation passe aussi par l'échelon local.

La signature officielle de la convention a eu lieu le 16 juin en présence de Monsieur le Maire, de professionnels de santé et de M. Antoine Sénéchal, greffé et membre du collectif Greffes+.